



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20240327-DEL202422-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : **04 AVR. 2024**
Publié le : **04 AVR. 2024**
La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2024.022

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, , CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL N'GOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LEONOR SERRE A BLAISE ETHODET-NKAKE, PATRICK MULLER A JACQUELINE HAESINGER, JEAN-MARIE MAILLE A PIERRE BARROS, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, PAULETTE DORRIERE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DAVID FELICIE A GABRIEL N'GOMA

ABSENTS :

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD

Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N°16 - INSTAURATION D'ASTREINTES ADMINISTRATIVES EN MATIERE D'URBANISME

RAPPORTEUR : DOMINIQUE DUFUMIER

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu les dispositions des articles L480-1 et L481-1 à 3 du code de l'urbanisme ;

Considérant l'intérêt qu'offre le dispositif d'astreintes administratives en cas de manquement d'un pétitionnaire à son obligation de faire mettre en conformité une construction irrégulière et de respecter les dispositions prévues par le code de l'urbanisme ;

Considérant l'avis favorable de la commission urbanisme-travaux réunie en sa séance du 29 février 2024.

Après en avoir délibéré,

- **INSTAURE** sur le territoire de la Commune de Fosses, un barème relatif à la mise en œuvre d'une astreinte administrative prévue par les articles L. 481-1 à 3 du code de l'urbanisme telle que définie dans l'annexe jointe à la présente délibération ;
- **AUTORISE** la Maire à appliquer cette astreinte administrative à compter du 1^{er} avril 2024 ;
- **AUTORISE** la Maire à percevoir le recouvrement des montants ainsi règlementés dans la limite des plafonds fixés par la loi ;
- **AUTORISE** la Maire ou son/sa représentant.e à signer tous les documents relatifs à cette procédure ;
- **DIT** que les recettes correspondantes abonderont le budget communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,
Pierre BARROS

